

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH à Jocelyn BUREAU, Myriam GANDOLPHE à Jocelyn GENDEK, Joao DE OLIVEIRA à Laurent FOUILLOUX, Mohamed HARIZ à Léa MARIÉ, Newroz CALHAN à Eric COUVEZ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie GRENIER

DÉLIBÉRATION : 2023-032

OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - FIXATION DES TARIFS POUR 2024

DÉLIBÉRATION : 2023-032
SERVICE : DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA REGLEMENTATION

OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - FIXATION DES TARIFS POUR 2024

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

L'article L2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Les dispositions de l'article L.2333-12 du CGCT prévoit une revalorisation annuelle de ces tarifs dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac, de la pénultième année. Lorsque les tarifs ainsi obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule, ils sont arrondis au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 € étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2024 est de **+ 6 %** (source INSEE). Ainsi, les tarifs maximum au titre de l'année 2024 sont les suivants :

- Pour **les enseignes**, les tarifs maximaux de taxe locale prévus au 1° du B de l'article L2333-9 du CGCT qui servent de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L2333-9 s'élèvent en 2024 à **17.50** euros par mètre carré (base) dans les communes de moins de 50 000 habitants.
- Pour **les préenseignes et dispositifs publicitaires**, les tarifs maximaux prévus à l'article L2333-10 du CGCT, par application des majorations possibles, s'élèvent en 2024 à **23.00** euros par mètre carré (base) dans les communes de moins de 50 000 habitants membres d'un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer le tarif majoré aux publicités et présenseignes depuis 2019 et de maintenir pour les enseignes le tarif base non majoré.
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver pour l'année 2024 l'évolution des tarifs instaurés par le CGCT comme suit :

Catégorie de supports		2023	2024
Dispositifs publicitaires (< à 50 m²) - (base)	non numériques	21,70 €	23,00 €
Préenseignes (< à 50 m²) - (base)			
Dispositifs publicitaires (> à 50 m²) - (base x 2)		43,40 €	46,00 €
Préenseignes (> à 50 m²) - (base x 2)			
Dispositifs publicitaires (< à 50 m²) - (base x 3)	numériques	65,10 €	69,00 €
Préenseignes (< à 50 m²) - (base x 3)			
Dispositifs publicitaires (> à 50 m²) - (base x 6)		130,20 €	138,00 €
Préenseignes (> à 50 m²) - (base x 6)			
Enseignes entre 7 et 12 m² - (base)		16,50 €	17,50 €
Enseignes entre 12 et 50 m² - (base x 2)		33,00 €	35,00 €
Enseignes > à 50 m² - (base x 4)		66,00 €	70,00 €

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 03/04/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Virginie GRENIER

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 06 avril 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 06 avril 2023